



II, 39.^a

~~R. H. C.~~

~~682.~~

1, 663 2. 668.

682.

3,

E N T R E T I E N

de trois amis touchant le présent état

D E L' A L L E M A G N E

APRÈS LA MORT DE FEU

L'EMPEREUR CHARLES VI.

où l'on raisonne sur le presomtif Successeur

A L A

COURONNE IMPERIALE.

E N T R E T I E N

de trois amis touchant le présent état

D E L' A L L E M A G N E

APRÈS LA MORT DE L'EMPEREUR

L'EMPEREUR CHARLES VI.

en son testament sur le présent état

A L L

COURONNE IMPERIALE



ENTRETIEN
DE TROIS AMIS

Touchant le present Etat

DE L'ALLEMAGNE

APRES LA MORT DE FEU

L'EMPEREUR CHARLES VI.

*Où l'on raisonne sur le presomtif Successeur à la
Couronne Imperiale.*

Monsieur Friedland & Monsieur Albini, autre-
fois liés d'une étroite amitié, mais privés pen-
dant plusieurs années du plaisir de se voir, se
rencontrerent à l'impourvû. Après les premiè-
res embrassades & mille protestations de part &
d'autre d'une tendresse jamais interrompuë,
Mr. Friedland mena Monsieur Albini chez un
autre de leurs amis communs nommé Stramont. L'extreme
joie de se revoir ne leur permettoit pas d'abord de s'entretenir
d'autres matières, que de leurs affaires particulières, mais pe-
tit a petit ils passerent aux générales & enfin sur la situation pre-
sente.

A 2

sente de l'Empire depuis la mort de l'Empereur Charles VI. dernier Prince de la maison d'Autriche décédé le 20. d'Octobre de l'année courante. Comme ils n'avoient aucun sujet de se desier l'un de l'autre, ils s'ouvrirent d'autant plus librement, que leur but n'étoit point de penetrer dans les cabinets, ni dans un avenir fort incertain, mais de raisonner sur un probleme, surquoi il est permis à tout le monde de penser à sa façon. Voici à peu près le precis de leurs discours.

Friedland. Que dites vous Mrs: de la nouvelle de la mort de Charles VI. l'Empereur & le Chef de l'Empire d'Allemagne ? Vous conviendrez sans doute, que c'est un événement des plus importans, & qui ne manquera pas, selon toutes les apparences, d'avoir des suites très interessantes & très funestes. Car naturellement nous n'en pouvons attendre, qu'une allarme générale & une guerre fort sanglante & presque inevitable par toute l'Europe.

Albini. Je suis de votre sentiment. Et il me semble même entendre déjà le bruit des Canons & voir le bouleversement des villes & la ruine des Provinces. Mais sachant, que vous, Mr. Friedland, êtes versé dans l'Histoire & dans le droit public, & que vous en avez toujours fait votre principale étude, je vous prie de me dire ce, que vous croiez, que pourroit en arriver, & si vous êtes de l'opinion, la famille Autrichienne quant aux hoirs males étant éteinte, que le Grand Duc de Toscane ait esperance d'obtenir la Couronne Imperiale.

Stramont. Vous nous rendrez certainement un grand service, & nous vous serons fort obligés, si vous voulez satisfaire notre curiosité sur cette question. C'est pourquoi je joins mes prieres à ceux de Mr. Alb., pour vous y disposer.

Friedl. Vous me faites trop d'honneur, Mrs de vouloir vous, en rapporter à mes foibles lumières sur un sujet, où les plus grands politiques ne fauroient encore voir bien clair, & dont ils ne peuvent parler, que *probablement*, laissant au tems à éclaircir leurs solides conjectures. Cependant pour vous montrer mon empressement à vous obéir, je vous dirai franchement, que j'ai de la peine à croire, que le Grand Duc soit élu Empereur. Car vous savez bien, Mrs. que l'Empire n'a jamais été
here-

hereditaire à la maison d'Autriche, mais, que, par raison d'Etat, on en a pris des Princes pendant une suite continuelle de *presque trois cens ans*. Or les circonstances aiant tout a fait changées durant ce long regne des Princes Autrichiens, il ne me paroît pas, je vous le repete, croïable, que l'élection tombe sur ce Grand Duc. Où en resteroit, je vous prie, le libre exercice du droit d'élection, si, après un si long attachement à la maison d'Autriche, on vouloit encore le pousser jusqu'au Beau fils du dernier Prince de cette maison ? Ne sembleroit il pas, qu'on fût forcé, par je ne fais quelles obligations ou engagements, a s'en tenir uniquement à cette famille, & à ne jeter les yeux sur aucun de nos autres puissans Princes d'Allemagne. Certes la liberté d'élire seroit regardée comme une ombre & une chimere plutôt, que comme un droit réel. D'ailleurs la puissance de ce Duc ne paroît pas encore trop solidement fondée, & il se pourroit fort bien, que les prétentions de queccques Princes de l'Empire le troublassent dans la tranquille possession de tous ces païs & Roïaumes, qu'on comprend sous l'heritage de feu Empereur. Quoiqu'il en soit, il est à considerer, qu'on ne se feroit pas si long tems attaché à cette maison éteinte, si l'on n'avoit pas apprehendé les suites, que l'élection d'un Prince d'une autre maison auroit pu entraîner après elle, & qu'ainsi il a fallu de deux maux choisir le moindre, c'est-à-dire préférer de se relacher plutôt sur la liberté d'élire, que d'exposer l'Empire à mille facheux inconveniens. Mais à présent, qu'il paroît quasi impossible, qu'on fasse comme on voudra, d'éviter de grands troubles, il arrivera probablement de deux choses l'une, ou qu'on élira, après peut être un assez long Vicariat, un Empereur tel qu'il faut, ou que tout le systeme du corps Germanique sera bouleversé ! Voilà Mrs. ce que j'ai à vous dire sur votre question.

Stram. Vous ne ferez pas, Monsieur, quite pour cela. Vous avez bien dit, que ce Grand Duc ne fera pas Empereur. Mais vous ne nous avez pas indiqué, qui le deviendra.

Fredl. Pardon, Mrs. je me garderai bien d'exclure le Grand Duc du Throne Imperial. Tout ce, que j'ai dit, est, que je doutois, qu'il y seroit élevé, & j'ai appuié mon sentiment sur les

premières raisons, qui me font tombé dans l'esprit. Des personnes plus pénétrantes que moi pourroient peut-être en alléguer d'encore plus solides pour soutenir la même thèse, & au bout du compte ils peuvent se tromper comme moi. Nous ne sommes pas Maîtres des événemens, les circonstances peuvent changer tout à coup & rendre sûr ce, que peu auparavant on ne trouvoit pas seulement apparent. Mais, humainement parlant, je crains fort pour ce bon & grand Prince, qu'il n'aura gueres à se rejouir d'un pareil changement en sa faveur. Quant à votre nouvelle demande: Qui deviendra donc Empereur? Dispensez moi d'y répondre. Car je n'en fais rien.

Alb. Vous avez raison, Mr., personne ne le peut pas savoir encore. Mais voyons, qui selon les apparences pourroit obtenir cette dignité & examinons un peu les avantages, dont l'un & l'autre des presomptifs concurrens jouissent, pour en tirer nos conjectures. La matiere est digne de nous occuper, parcequ'elle nous menera dans un detail racourci de la politique par rapport aux intérêts & aux forces de quelques états du S. Empire. Je commencerai par le Roi de Pologne, comme Electeur de Saxe & vous dirai la dessus mon sentiment, en attendant après cela vos objections, ou votre approbation. Vous savez, Mrs., que ce Prince est un des Vicaires, & qu'il a en cette qualité pendant l'interregne la moitié du gouvernail de l'Empire, qu'il se peut par là faire des creatures, qu'en vertu de cette charge, il a aussi bien, que de soi même beaucoup de pouvoir, que son païs est capable de fournir une nombreuse quantité des belles & bonnes troupes, & tout le nécessaire pour les entretenir suffisamment. Tellement, qu'il me semble, qu'on pourroit bien compter sur lui pour le diademe Imperial.

Stram. Vos raisons sont assez fortes, mais permettez moi de croire à mon tour, que l'Electeur de Bavière est le plus en état d'emporter cette Couronne. Car premièrement il a presque les mêmes avantages, que le Roi de Pologne. Il aura ou seul la moitié du Vicariat entier de l'Empire, ou au moins en partage avec l'Electeur Palatin; il peut à peu près mettre autant de troupes sur pied que l'Electeur de Saxe & fournir également à leur entretien. Ses pretensions assez fondées sur quelques-uns
des

des païs hereditaires de la maison Autrichienne non obstant la Sanction pragmatique, qui ne le lie pas autant, qu'on le croit ordinairement, pouroit considerablement augmenter le nombre de ses Etats, & le rendre par consequent encore plus puissant. Vous avez oublié cette reflexion en faveur de la maison de Saxe, où elle n'a pas moins lieu. Outre cela l'Electeur de Bavière possede un païs entièrement clos & extremement fort par la nature & par l'art, & ce qui est le principal, si proche des Provinces Autrichiennes, qu'il est en état de s'en emparer, avant qu'on puisse songer à l'en empêcher.

Friedl. Ce n'est pas sans raison, Mrs., que vous jugez ces deux Princes également capable de pouvoir dignement porter la Couronne imperiale. Mais il y a, selon moi, lieu de douter, que ni l'un ni l'autre aient cet heureux fort. Car quant au Roi de Pologne on fait assez, combien la Couronne a couté au feu Roi son Pere, & combien il a fallu & faut encore au présent Roi pour la maintenir, tellement, qu'on peut croire, que la Saxe en ait un peu souffert, & qu'elle y soit epuisé aucunement. Quand on considere donc les immenses fraix, qu'il faudra faire, pour traverser les cabales des autres pretendans, pour entretenir des fortes armées, pour remplir les coffres de tant de Ministres de Princes du S. Empire, afin de les tirer dans son interet, & pour mille autres choses, qui rendent l'accès a cette dignité difficile, il paroît presqu'impossible, de pouvoir fournir a toutes ces enormes depenses, bien que ce païs heureux soit abondant en toutes sortes de vivres, & generalement en tout ce, que la nature peut produire. Combien n'en coutera-t-il pas, après avoir obtenu cette dignité? Ne fait on pas, qu'un Empereur n'a presque point de revenus pour subvenir a ses besoins & aux salaires nombreux de tant de Ministres, Officiers, Soldats & autres personnes nécessaires, tellement que l'Empereur Leopold a eu coutume de dire, que la dignité Imperiale ne lui rapportoit pas de quoi paier l'habit, qu'il portoit. Je ne dirai rien de la peine & des difficultés, dont sa renonciation a la Couronne de Pologne seroit accompagnée. Pour toutes ces raisons je suis presque persuadé que ce Roi ne pense pas même a se mettre sur le rang des pretendans. Ces mêmes raisons, ex-

excepté celles, qui regardent la Couronne, se trouvent dans la personne de l'Electeur de Baviere. Mais, quand même cela ne seroit point, je ne crois pas, que le Corps Germanique seroit trop aisé d'avoir un tel Chef; qui, étant a l'abri de toutes les puissances estrangères, n'auroit, qu'a se brouiller avec tout le monde & a commencer des guerres a droite & a gauche, sans en avoir rien a craindre pour lui, l'empire se trouvant seul exposé a essuier les tristes effets des forces ennemies, &, quand il voudroit lui-même entreprendre de subjuguier l'empire, il en seroit mieux en état, que tout autre. Je passe sous silence les étroites alliances, que ses ancêtres & lui meme ont eu en tout tems avec la France. Je ne dis rien non plus de l'esprit toujours guerrier de toute la famille Bavaroise. Il nous reste encore un fort puissant & très riche Electeur. C'est le Roi de la Grande Bretagne, Electeur de Brunswic Hannover. Mais je crois pouvoir me passer de faire d'amples reflexions a son egard, parce qu'il n'est guere probable, qu'il veuille quitter une Couronne hereditaire pour un Empire électif, ou le pouvoir est pour le moins autant limité, qu'en Angleterre. Pour l'Electeur Palatin il pourra moins, subvenir a ces depenses, que la Saxe & la Baviere. Mais, quand même il le pourroit, ses états sont trop limitrophe de la France pour n'être pas, en cas de ruptures avec cette Couronne, ruinés entièrement, avant que les Etats du S. Empire puissent le secourir, vû la lenteur accoutumée de ces Etats, a prendre des resolutions vigoureuses & encore plus a les mettre en exécution. Le Roi de Prusse est donc, a mon avis, celui, a qui l'on auroit raison de faire le plus d'attention dans ce choix d'un Chef de l'Empire.

Alb. Mais il est trop puissant.

Friedl. Il est vrai, il est puissant, mais il ne l'est pas trop pour être formidable à l'empire, & il l'est pourtant assez pour resister à des puissances estrangères, & pour donner à l'Allemagne son premier lustre. Feu le Roi son Pere de glorieuse mémoire lui a, à la verité, laissé une des plus belles, plus nombreuses & plus exercées armées, les coffres remplis d'or & d'argent, choses, à pouvoir entreprendre tout le possible, de sorte, qu'il est en état de tenter beaucoup, d'exécuter ses

ses desseins, de résister aux ennemis les plus forts, & de faire toutes ces incroyables depenses, nécessaires pour obtenir & maintenir la dignité Imperiale; Mais pour se rendre maitre absolu de l'Empire & pour y introduire le despotisme, cela n'est pas à mon avis, ce qu'on aura à en apprehender; Car vous connoissez la jalousie des Etats pour leur liberté, & qu'ils hazarderoient tout, pour ne faire réussir personne dans le dessein de la Monarchie absolüe, tant qu'ils auront encore le moindre pouvoir, pour être en état d'y résister. Et considerant donc leurs forces jointes ensemble & ceux de leurs alliez étrangers, qui ne souffriront jamais la suppression de l'Allemagne, vous pouvez bien juger, qu'on n'a pas lieu de concevoir de l'ombrage de sa puissance, comme si elle pouvoit lui servir à se fraier le chemin au despotisme & à machiner la ruine de l'Allemagne. Voilà l'idée que j'en ai. Représentés vous ces états du Roi de Prusse limitrophes des jaloux Roïaumes de Pologne & de Suede, entourés des plus forts Electorats de Saxe & de Hanovre, menacés par mer des Puissances de la Grande Bretagne, de Moscovie & Hollande, s'il faisoit seulement la moindre mine de vouloir à la liberté de l'Empire. Considérez d'un autre coté, que ce Prince n'a rien à craindre des forces de la France, & qu'au contraire il est en état de regagner les Provinces, qui hors de toute seront prises & occupées par la France pendant l'interregne & durant les desordres, avant de voir remplacé d'un digne sujet le Throne vacant par feu l'Empereur, qui à mon sentiment souffrira une tres longue vacance, & Dieu veuille, qu'elle ne devienne si longue & peut être encore plus longue, que celle du Siécle XIII, qui duroit plus de vingts ans. Je vous laisse juger, Mrs., si, en considerant les choses de cette façon, on doit encore être allarmé de la Puissance du Roi de Prusse, & si l'on ne doit plutot esperer les plus heureux & les plus salutaires effets pour le bien de l'Empire. N'auroit on donc pas raison, de s'empreser dans ces dangereuses conjonctures à reflechir par preference à l'Auguste maison de Brandenbourg. Si ce Roi songe à ambitioner la Couronne Imperiale, je suis assuré, que les occasions ne lui manqueront pas, de se faire un nombre d'amis, & de parvenir par là à son but. Car vous savez les pretensions

B

de

de la maison de Saxe sur les Duchez de Juliers, Cleve & Berque. S'il donc plaisoit au Roi de Prusse de sacrifier ces provinces pour la Couronne Imperiale & de ceder à la Saxe les pais, qu'il possede actuellement de ces nommés Duchez, & ses droits au reste de ces pais aux maisons de Saxe & Palatine, croiez vous, qu'on rejettat de pareils propositions? Il paroît plus probable, qu'on les accepteroit & que, bien loin de le traverser dans ses vuës, on aideroit à les avancer. Il pourroit aussi flater les Ducs de Saxe de la ligne Ernestine du titre & des droits Electoraux, de meme que le Duc de Wirtemberg & le Landgrave de Hesse, & il ne seroit pas defavantageux de travailler reellement à les leur faire obtenir. Il pourroit encore, s'il le jugeoit convenable, favoriser les maisons de Mecklebourg, de Holstein & d'Anhalt par où l'Allemagne raprocheroit de son ancien état, & on restitueroit par là aux Princes leurs Privileges perdus par prescription & manque de n'avoir pas été present aux elections pendant & après le grand interregne. Par de solides promesses de pareils avantages, il me semble, que les amis, ni, par consequent, les suffrages ne lui manqueroient pas; il seroit sûr de leurs voix. Je n'ai pas parlé ici du Duc de Brunsvic, parce que j'évite la longueur. Mais peut être, que je vous en parle un autre jour.

Stram. Eh, Mr., où vous emporte la vivacité de votre imagination? Vouloir agir de cette façon seroit bouleverser tout l'ordre établi, & enerver toutes les constitutions, & loix fondamentales de l'Empire.

Friedl. Dans cette crise il fera sans doute nécessaire de changer l'une ou l'autre des constitutions. Et pourquoi ne devoit il pas être permis de faire des changemens à ces loix. Etant faites par le consentement de l'Empire, ils peuvent aussi, en cas de besoin, être alterés par ce même consentement. Vous savez bien les disputes, que les anciennes maisons duciales ont avec celles des Electeurs. Le droit *d'adcapitulandi* par exemple, & quantité d'autres pretensions pouront, à ce, qu'il me semble, causer des grands troubles dans ces conjonctures, si les Princes s'allient ensemble, & s'entêtent d'obtenir leurs pretendüs droits. Il n'est, que trop connu, en quelle alarme l'Empire a été mis

pas

par les Princes correspondans à l'occasion du neuvième Electorat; & qu'il ne s'en falloit gueres, qu'il n'en resultât une rupture pernicieuse. N'est il pas naturel, de croire, qu'ils recommenceront à se remuër pendant le Vicariat? Le Roi de France toujours attentif à profiter de ces circonstances, & à fomenter les troubles de l'Empire, ne manqueroit certainement pas en cette occasion, de leur faire insinuer sous main, qu'ils n'ont, qu'à se reposer sur lui, qu'il emploiera toutes ses forces pour leur faire obtenir justice. Qui fais, si ces Princes ne mordroient pas à cette amorce, & ne le recevoient à bras ouvertes, s'il venoit defendre leurs droits. Pour les Ducs de Saxe de la ligne Ernestine on n'a pas peu de raison de leur accorder leur recherche, vû que cette maison a été en possession de l'Electorat; dont l'Electeur Jean Fredrec le Magnanime a été privé par Charles V, en defendant la liberté, les droits legitimes de l'Empire & la religion. Ne croëz vous pas, que ces Ducs se resouviennent encore de cette possession, & qu'ils emploieront tout leur possible pour la recouvrir. Pour le changement des lois de l'Empire & particulierement de la bulle d'or de Charles IV, elle a deja reçue-tant d'echechs, qu'elle en peut souffrir d'avantage. N'est elle pas assez changée par le huitieme & neuvieme Electorat sans parler des autres secousses, dont elle a été ébranlée? Les autres Princes ci dessus nommés, particulierement le Duc de Wirtemberg & le Landgrave de Hesse ne sont pas moins considerables pour ne les pas offenser par un tel refus. Ils pourroient faire de tres mauvaises affaires à l'Empire, si on ne leur accorde pas des avantages raisonnables; rebutés d'un coté par le peu d'attention, qu'on feroit à leurs instances, & flattés de l'autre par les douces promesses d'une puissance estrangère, ils pouvoient se detacher du Corps Germanique, par où l'Empire tomberois dans un deplorable etat. Enfin Dieu preserve les Etats de l'Empire de ne point songer de nouveau, comme il arriva dans le long interegne du Siecle XIII, dont nous avons deja fait mention, à former un tout nouveau systeme sans Chef, en voulant établir une republique composée des Princes mutuellement confederez, ce que pourroit causer une totale ruine du puissant Empire, par où l'Allemagne deviendroit à l'avenir un

miferable refte de païs fans aucune force ni autorité. Ne feroit il donc pas à fouhaiter, que les Etats fe conforment, en pensant ferieufement à un Chef puiffant, qui les fût preferver de la cheute, dont la France les a menacé depuis long tems, &, pour moi, je ne trouve aucun des intereffez plus capable d'empêcher cette decadence & ces fatalités defolantes, que le Roi de Pruffe, fans pourtant, qu'on aïe à craindre aucun afujettiffement de fa part. N'auroit on pas ainfi affez de raifon de reflechir fur lui preferablement à tout autre.

Alb. Ces raifons femblent affez concluantes. Mais je crois, qu'il y a du pour & du contre, & qu'un autre vous pouroit alleguer des arguments egalemement forts, pour demontrer, qu'il ne feroit pas à l'avantage de l'Empire d'elire le Roi de Pruffe Empereur. Mais paffons outre. Il y a encore une chofe, qui empêche, qu'on ne peut pas fonger à lui dans cette Election. C'eft la Religion.

Fried. Monsieur, je doute fort, qu'on puiffe trouver des raifons auffi folides pour diffuader cette Election, que celles, qui doivent y engager, en faifant voir le profit, qu'il y en a à efferer. Quant à la religion je n'alleguerai pas ici les raifonnemens des poltiques fur le changement de religion, lesquels tentent à perfuader aux hommes, que pour raifon d'état, il eft permis de prendre ce parti, la religion Catholique Romaine conduifant auffi bien à la vie éternelle, que la Proteftante; Je ne citerai pas non plus les exemples des Souverains, qui ont changé; ni ne raifonnerai encore moins fur ce proverbe: *Si jus violandum est, regnandi gratia violandum est.* Je pafferai tout cela fous filence & laifferai cette fufée à demeler aux Theologiens & aux poltiques. Je dirai feulement, que le changement de Religion n'eft pas fi abfolument, en cette occafion, néceffaire, qu'on le croit ordinairement; je fuis d'accord, que le point de la Religion pourra faire un des plus grands obstacles, puifque, la plupart des Electeurs étant Catholics Romains, il eft facile à juger, qu'ils fe trouveront plus porté pour un Prince de la même croiance, que pour un autre, qu'ils regardent comme heretique; mais, je fçais auffi, que la forme & les conftitutions de l'Empire ne s'accordent pas moins avec un chef Proteftant. Il n'y a point de

de loi, qui prescrit absolument, que le chef soit de la Religion Romaine. Aucun traité du paix, ni autre acte public ne contient non plus le moindre décision à ce sujet. Rien n'empêche pas en consequant, qu'on n'agisse en ceci selon les occurrences, & qu'on ne prefere ce, qui convient le mieux au bien de l'Empire. La liberté d'Electiion ne s'accorde point du tout avec une pareille exclusion. L'Etat de l'Empire étant changé par la reformation, par la paix de Religion & par celle de Westphalie; l'Empire s'étant divisé en deux corps, la tolerance des trois Religions étant introduite, sans que dans ce tems là, qui étoit la veritable époque pour regler la Religion du chef de l'Empire, si l'on l'avoit jugé à propos, il ait été rien stipulé à cet égard, bien loin d'avoir été décidé, qu'on n'en devroit jamais élire, qu'un Catholique Romain. Il est dont constant, que tous les membres de l'Empire ont consenti par là tacitement à une liberté parfaite d'eléction, tant à l'égard de la Religion, que de toutes les autres circonstances. S'il en étoit autrement, je ne vois pas pourquoi les Etats de l'Empire, qui sont en droit de changer, d'amplifier & d'augmenter, d'un consentement unanime, les loix & les constitutions, n'auroient pas établi une regle fixe & immuable sur un point si important.

Stram. Vous n'avez rien dit, Monsieur, des autres Princes de l'Empire, ni même des puissances étrangères, qui pouroient employer leur credit pour obtenir cette Couronne, y aiant pourtant des exemples, qu'outre les Electeurs il y a eu quelques autres, qui sont parvenus au Throne Imperial, par exemple le Comte Rudolph de Habsburg, le Duc Conrad de Franconie, & le Comte Adolph de Nassovie. Et pour les Princes étrangers voila Charlemagne avec ses descendans, Richard de Cornuaille, Alphonse de Castille & Charles V. On y peut compter aussi les Empereurs de la maison d'Autriche, comme Rois d'Hongrie. Et ainsi je devrois croire, que le Roi de la Grande Bretagne & le Roi de Pologne, sans parler des autres, pouroient aspirer à cette dignité sans être obligés de renoncer aux Couronnes, qu'ils portent déjà.

Fried. Quant aux Princes de l'Empire, que je n'ai pas mis au

rang des Candidats présomptifs, ils ne sont pas en état de se maintenir dans cet éminent poste, vû les enormes & indispensables depenses, qu'il faut pour cet effet. Autrefois & dans le tems qu'on éliſoit quequefois de petits Princes, l'Empereur pouvoit vivre des domaines de l'Empire. Mais depuis, que ceux ci ont été perdus par la liberalité & les donations de quèques Empereurs, il faut, qu'un Empereur d'aujourd'hui emploie les revenus de ses païs hereditaires, & que, n'en possédant pas des suffisans pour suppléer aux depenses necessaires, il ne pourra subsister. Pour ce, qui est des puissances étrangères, on se gardera bien de presenter les rennes de l'Empire à aucune d'elles. L'Empereur Charlemagne étoit un puissant conquerant, contre qui l'on ne pouvoit pas tenir, ainsi, pour être à l'abri de ses forces, on prenoit le parti de se soumettre à lui à des conditions raisonnables, pires en verité, que la liberté, mais pourtant meilleures, qu'une servitude illimitée & absoluë, n'étant pas en état de lui plus long tems resister avec effet. Richard ne faisoit rien, qu'arriver & se retirer, Alſonse n'apparut point du tout, & tout deux laisserent l'Empire desolé. Du tems de Charles V. on avoit affaire à deux competeurs puissans, & selon ce tems là on ne pouvoit presque pas autrement, que de prendre l'un, qui étoit pourtant membre de l'Empire & dont ses ancêtres avoient possédé le Throne Imperial, afin d'être quite de l'autre. On prevoit bien les suites que cette élection entraineroit après elle, & c'est pourquoi on lui pourſcrivoit des certaines conditions sous le nom de capitulation, auxquelles il étoit obligé de s'engager par serment, coutume, qu'on a soigneusement gardée depuis ce tems là. Mais toutes ces precautions n'aïant pas été suffisantes pour prévenir les abus d'un tel pouvoir, on emploiera certainement à l'avenir tous les moïens possibles, pour en exclure à jamais tous les étrangers. Je repete ici, ce, que j'ai déjà avancé; qu'on a été contraint d'élire de deux maux le moindre, en retenant la famille Autrichienne. Outre cela on a cru, que cette maison pourroit se soustraire à l'Empire, ce, qui auroit augmenté les ennemis & diminüé la force de l'Empire presque de la moitié. Mais de pareilles raisons pressantes ne subsistant
plus

plus en notre tems , & ne manquant pas d'autres grands & dignes sujets pour remplir le Throne, il n'est pas necessaire, de se gêner par ces sortes de craintes. Les états se resouviendront toujours avec horreur du peril de l'esclavage, dont ils étoient menacés sous les regnes de ce Charles V. & des Ferdinands. Combien s'en falloit il, que leur liberté ne fut entièrement perduë ? Ne se voïoit on pas tous les jours à la veille de devenir sujet depouillé d'un Prince , qui poussa l'abus de son aùtorité jusqu'au point, de vouloir faire trancher la tête à un Electeur de Saxe ? Et ne falloit il pas craindre à tout moment qu'avec la perte de la liberté politique, on perdrait encore celle de la conscience. Enfin qui voudroit détailler tous les maux , qu'ils ressentoient réellement, ou qui les menaçoient de bien près. Ces raisons, dont le souvenir est encore recent, retiendront sans doute les états, de songer jamais à un Prince étranger. Ils auroient pu courir le même risque sous le regne de Leopold, de Joseph & du defunt Empereur, si le premier & le dernier avoient connu leurs forces, s'ils avoient été plus guerriers, & s'ils avoient dirigé eux mêmes le gouvernail de l'état. Mais donnant toute leur application à une devotion presque bigotte & aux plaisirs de la chasse, laissant à faire à leurs Ministres tout ce, qui leur plaisoit, desquels la plupart se laissoient tourner par le vent des tentations & la pluie d'or, on n'avoit pas beaucoup à craindre ; & graces à la mort prématurée de l'Empereur Joseph , qui étoit bon politique & bon soldat, on en étoit quitte pour la peur.

Albini. Mais pour revenir au Roi de Prusse, il le faudra aussi regarder comme Prince étranger par rapport au Roïaume, qu'il possède, & ainsi on devoit s'en mesier aussi.

Fried. Je me suis bien attendu à cette objection. Mais je crois vous avoir déjà satisfait, si vous considerez, que j'ai parlé de sa force conjointement du Roïaume & de l'Electorat, où j'ai montré, que sa puissance n'est pas trop redoutable à cause de sa situation & des ennemis, qui tomberoient sur lui, s'il vouloit tenter d'opprimer la liberté de l'Empire. Et ses Etats Electoraux valent selon mon sentiment les terres de son Roïaume, tel-

tellement , que , s'il ne possédoit l'un & l'autre , il ne pourroit subvenir aux grands fraix requises à maintenir la dignité Imperiale.

Stram. J'avouë, qu'il y a des raisons assez valides pour lui. Mais je suis assuré, qu'il y a des hommes , qui prouvoient bien tout le contraire. Et peut être, que le tems vous desabufera & vous fera connoître, que vous vous êtes trompé.

Friedl. Cela se peut fort bien, & je ne pretend pas vous donner mes petits raisonnemens pour des Oracles. Au contraire vous vous ressouviendrez, que j'ai dit, qu'on pourroit former une nouvelle forme de Systeme, que les circonstances pourroient changer, & varier par consequent l'état de la question. L'avenir nous éclaircira mieux de tout ceci, & nous conduira du chemin douteux à la certitude. Ce qu'il faudra attendre.

Albin. Je vous prieroit, Mrs. de me donner quelque information des Vicariats & de ses droits, des disputes, qu'il y a entre l'Electeur Palatin & celui de Baviere avec les raisons de l'un & de l'autre pour soutenir leurs pretentions sur le Vicariat des païs, qui apartiennent au droit de Franconie. J'aiderois aussi avoir un succinct detail de la succession de Juliers, Cleve & Bergue; mais minuit étant sonné, il est tems de nous retirer pour donner à nos membres le repos necessaire.

Friedl. N'étant pas possible, de vous en dire mon sentiment pour le present, il pourra se faire, quand vous me ferez l'honneur tous deux de venir chez moi. Je tacherai alors de vous contenter autant, qu'il me sera possible. Mais je vous promets sur toutes matières rien de decisif, je vous en donnerai une relation historique & vous dirai brievement les raisons que chaque partie interessé allegue. Et pour le present je vous souhaite une bonne nuit & aux troubles, qui agiteront probablement l'Empire, une prompte & heureuse

F I N.

Pag. 5. l. 3 lisez pour *presque*: plus de.

Vd 2238

ULB Halle

3

002 171 83X

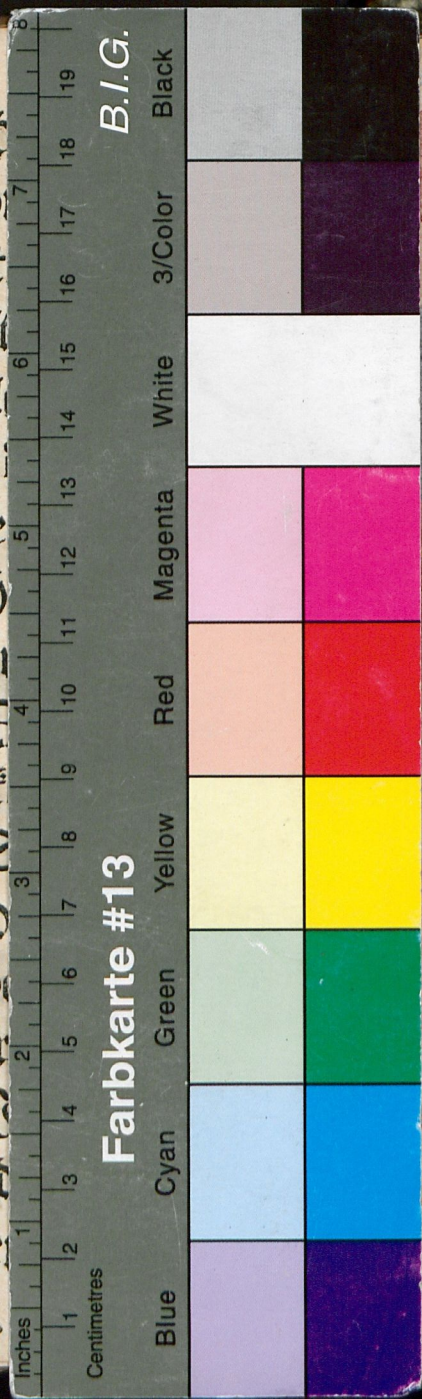


Vd 18

M. C.







ENTRETIEN

de trois amis touchant le présent état

DE L'ALLEMAGNE

APRÈS LA MORT DE FEU

L'EMPEREUR CHARLES VI.

où l'on raisonne sur le presomtif Successeur

A L A

COURONNE IMPERIALE.

